

Procès-Verbal de la séance du 15 novembre 2005

Sont présents :

- M. Philippe DECREY, Maire
Mme Isabel ROCHAT, Conseillère administrative
M. Claude DÉTRUCHE, Conseiller administratif
- M. Roland DROZ, Président du Conseil municipal
Mmes CASADEI, CONSTANTIN, EGGER, JAQUET, NOTARO et TOMASINI.
MM. AGRANIOU, CASTELLI, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, ROTH, STARK, THURRE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusées :

- Mmes Marianne GUARINO et Victoria KABY

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2005.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Pétition
Circulation et stationnement dans le quartier défini par le chemin du Bois-Des-Arts, l'avenue des Verchères et l'avenue Suisse. Discussion. Vote. **(RM-05-05)**
6. Projet de budget 2006 - Discussion et vote sur :
 - 6.1. Budget de fonctionnement, **(DA-05-25a)**
 - 6.2. Nombre de centimes additionnels, **(DA-05-25b)**
 - 6.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux, **(DA-05-26)**
 - 6.4. Indemnités versées au Conseil administratif, **(DA-05-27)**
 - 6.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-, **(DA-05-28)**
7. Élection d'un membre pour siéger à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex, en remplacement de Mme Anni Stroumza, démissionnaire. Discussion. Vote. **(DM-05-04)**
8. Demande d'un crédit de Fr 4'870'000,- en vue de l'implantation provisoire d'un pavillon scolaire au chemin de la Mousse. Discussion. Vote. **(DA-05-29)**



9. Demande d'un crédit de Fr 684'000,- en vue de la création d'une promenade arborisée le long de l'avenue de Thônex. Discussion. Vote. **(DA-05-30)**
10. Quartier des Verchères
Constitution d'une servitude de canalisation pour les eaux pluviales au profit de la commune sur les parcelles 5837, 5836 et 5833, fe 15 du cadastre de la commune de Thônex ainsi qu'une servitude de distance et vue droite au profit de l'État de Genève et de la parcelle 5833, fe 15 du cadastre de la commune de Thônex, copropriété de MM. Yves Honegger et Robert Zurcher sur la parcelle 5926 propriété de la commune de Thônex. Discussion. Vote. **(DA-05-31)**
11. Projet de délibération.
12. Propositions du Conseil administratif.
13. Questions écrites.
14. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2005

1.1. Page 626 point 11.7 - intervention de M. Loutan :

M. Loutan demande de reformuler la dernière phrase de sa question comme suit :

- *Comment envisagez-vous de ne pas intervenir sur les arbres malades, d'une part, tout en faisant un bilan d'actions, d'autre part ?*

Suite à cette correction le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Droz, Président : avant de passer à la lecture des divers courriers je tiens à donner la précision suivante : lors de la séance du 4 octobre, une interruption de séance a été mise aux voix. Notre règlement ne prévoit pas ce mode de faire, contrairement au Grand Conseil où cela existe et doit être accepté au 2/3 des voix. Chez nous, n'importe quel Conseiller peut prendre la parole pour demander une suspension de séance, il n'y a pas de mise aux voix. De plus, vous avez la possibilité de demander un ajournement et dans ce cas là, le Président met cette proposition au vote.

Puis, il porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :



2.1. De Mme Schindler, de l'école de danse Jana Dance Center, courrier du 10 octobre 2005, concernant la location de la salle de rythmique à l'école Adrien-Jeandin :

Monsieur le Président,

Je loue les salles de rythmique des écoles Adrien-Jeandin les lundis de 16h00 à 20h00, et Bois-Des-Arts, les mardis de 16h00 à 20h00 et les mercredis 10h00 à 13h00, où je donne des cours de danse, depuis 1977 déjà, à des enfants, adolescents et adultes habitant la Commune, et qui sont très contents de la proximité de ces cours.

J'ai reçu un courrier du Conseil administratif de la Mairie de Thônex qui m'informait que pour des raisons de forte demande, je ne pourrai louer qu'une salle à raison de 3 heures hebdomadaire dès la rentrée 2006. Cette décision me met dans une situation très délicate.

J'habite depuis environ 25 ans sur la Commune. J'ai suivi une formation professionnelle au Bolchoï et j'ai dansé dans différents théâtres européens.

Je travaille très dur et je gagne ma vie grâce à la danse. Je n'ai pas d'autres activités que celle d'enseigner la danse. J'ai organisé énormément de spectacles à la Salle des Fêtes de Thônex, notamment des spectacles pour le 3^{ème} âge. Le bénéfice des spectacles a toujours été reversé à des œuvres caritatives, comme Terre des Hommes et également en faveur des cantines scolaires de la Commune, il y a quelques années.

J'ai fondé mon école de danse, située en Ville de Genève, en 1984. Mon école ne bénéficie d'aucune subvention et je vis des écolages de mes élèves. Je donne également du travail fixe à des professeurs à Thônex, comme en Ville de Genève.

Depuis quelques années, mon école connaît certaines difficultés financières, le monde de la danse étant plus touché que d'autres domaines par la crise que nous connaissons. Je suis, par conséquent, très inquiète par la décision du Conseil administratif, car elle met en péril le quart de mon chiffre d'affaire annuel, ainsi que l'engagement de 3 de mes professeurs qui enseignent à Thônex.

De plus, je vous informe que je suis en tractation pour la remise de mon école de danse et mon but est d'enseigner, jusqu'à ma retraite, à Thônex. Si les locations de Thônex me sont enlevées, de quoi vais-je vivre?

Par ailleurs, les élèves seraient réellement déçus par la suppression de ces cours. Ils sont environ 70 de tous âges, pour qui la danse est plus qu'un simple hobby ou un sport. La danse leur apporte équilibre et joie, et parfois même un soutien psychologique dans une société de plus en plus violente. Je peux vous fournir des lettres de remerciements et de compliments de mes élèves pour qui la danse a transformé leur vie.

Je comprends tout à fait que d'autres associations aient besoin de locaux, mais dans la majorité des cas ce sont des personnes qui ont une activité professionnelle fixe ailleurs, alors que dans mon cas, il s'agit de mon gagne-pain.

J'espère de tout mon cœur que le Conseil administratif revienne sur sa décision et qu'il me permette de continuer à enseigner la danse jusqu'à ma retraite.



Je vous saurai gré de bien vouloir faire lecture de ce courrier lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

En vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Ainsi que la réponse du Président du 1^{er} novembre :

Concerne : location de la salle de rythmique de l'école Adrien-Jeandin

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 10 octobre dernier et vous informons que nous l'avons transmis au Conseil administratif pour raison de compétence.

Il sera donné lecture de votre lettre lors du prochain Conseil municipal qui aura lieu le 15 novembre 2005.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

2.2. Courrier de M. Noël Cramer, du 25 septembre 2005, adressé au Président du Conseil municipal M. Roland Droz, concernant la déchetterie devant le cimetière :

Concerne: Problèmes avec déchetterie devant le cimetière de Thônex

Monsieur le Président du Conseil Municipal,

J'ai adressé le 7 septembre une lettre au Maire de Thônex, et dont je joins une copie. Elle relate une agression verbale, et physique, que j'ai subie de la part de riverains le mercredi 31 août lorsque je déposais des déchets triés à 20h20 à la mini-déchetterie No 6 - Chemin des Cyprès.

Cette lettre est restée sans réponse à ce jour.

En me référant à l'Annuaire Officiel Chênois 2006, p 127, il ressort que l'interdiction de déposer du verre s'applique "de 22h. à 7h. et le dimanche et jours fériés". C'est la seule indication contraignante concernant les horaires que l'on trouve dans l'Annuaire, et aucune mention n'est faite relative aux autres types de déchets.

Les autorités cantonales oeuvrent depuis de nombreuses années à encourager les citoyens à trier de manière systématique les déchets ménagers. Ce but ne pourra être raisonnablement atteint que si les conditions d'utilisation des déchetteries sont clairement définies et que les usagers - et les riverains - en sont informés.

Il est dans tous les cas inadmissible que des riverains se mettent à faire justice eux-mêmes en agressant violemment les usagers.

Je vous prie d'accuser réception de cette lettre ainsi que de celle, mentionnée, du 7 septembre.

Avec mes respectueuses salutations,



Du courrier du 7 septembre 2005 adressé à M. Claude Détruche, Conseiller administratif :

Concerne: Problèmes avec déchetterie devant le cimetière de Thônex

Monsieur le Maire,

Mercredi dernier, 31 août, je me suis rendu à 20h20 à la déchetterie sus-mentionnée pour y déposer des déchets triés. En toute bonne foi, car j'ignorais la limite de 20h que le mauvais éclairage des containers rendait d'ailleurs peu lisible.

Pendant que je déposais les verres, une dame est arrivée dans un fort état d'agitation du Chemin des Cyprès en me sommant d'arrêter. Pensant être dans mon bon droit, j'ai jeté les deux bouteilles qui restaient.

Utilisant un langage assez violent, elle m'a fait constater la limite de 20h sur le container des verres. Elle m'a ensuite assuré qu'elle était de la police et qu'elle allait me verbaliser avec une amende de Fr. 150.

Jugeant son attitude peu compatible avec celui d'un agent assermenté, je lui ai demandé de me montrer son identification comme telle. A ce moment est arrivé son mari en criant "je vais te péter la gueule !" et en me jetant contre ma voiture.

Il m'a fallu un bon quart d'heure de paroles conciliantes pour calmer la situation et nous nous sommes finalement quittés dans des conditions plus civilisées.

Je pense qu'il serait bon que la question de l'horaire de la déchetterie soit clarifiée et qu'un panneau bien lisible soit placé à cet endroit.

Les habitants des premières maisons du Chemin des Cyprès sont évidemment très dérangés. Mais il faudrait quand même éviter qu'un jour un citoyen, en toute bonne foi, se fasse réellement "péter la gueule"....

Avec mes sincères salutations,

De la réponse de M. Claude Détruche, Conseil administratif, du 4 octobre 2005 :

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 7 septembre 2005, dont le contenu a retenu toute notre attention.

Permettez-nous, tout d'abord de vous féliciter de participer au tri des déchets et nous regrettons d'autant plus vivement l'agression verbale dont vous avez été victime. Toutefois, nous pensons que les voisins immédiats des déchetteries, dont celle du cimetière, sont eux-mêmes les victimes des personnes indélicates qui viennent déverser du verre à n'importe quel moment y compris le dimanche et la nuit. Bien qu'excessive la réaction des personnes qui vous ont interpellé est néanmoins compréhensible.

Toutefois, nous vous remercions de nous avoir signalé cet incident et nous allons faire en sorte que le panneau rappelant que le verre ne doit pas être déposé, ni entre 20h. et 7h., ni le dimanche soit bien visible, y compris au crépuscule. Par ailleurs, nous demanderons à la société de police privée mandatée par la Commune d'effectuer des rondes près des déchetteries avec mission de rappeler à l'ordre les personnes irrespectueuses du repos des voisins,



En espérant que cette mesure sera suffisamment efficace et avec nos regrets réitérés, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Et la réponse du 14 octobre 2005 du Président du Conseil municipal M. Roland Droz :

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 25 septembre 2005 relatif à l'objet cité en référence et qui a retenu toute mon attention.

Le problème que vous soulevez est de la compétence du Conseil administratif, j'ai par ailleurs pris connaissance de la réponse que ce dernier vous a fait parvenir en date du 4 octobre 2005.

Lors de la prochaine réunion du Bureau du Conseil municipal je ne manquerai pas de porter à la connaissance des membres le contenu de votre lettre ainsi que de la réponse citée ci-dessus et il en sera donné lecture lors de la prochaine séance du Conseil municipal prévue le 15 novembre 2005.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

- 2.3. Il est rappelé que le spectacle de l'Association « Un enfant, un cadeau » se déroulera le mercredi 16 novembre 2005 à la salle des Fêtes.
- 2.4. Dans sa séance du 7 novembre 2005, le Bureau a attribué le Mérite Thônésien à M. Roger Bassetti, en raison de ses nombreux engagements tant en qualité de Président de l'Association des Verchères et du Bas Thônex et de celui des Amis Mousquetaires. Cette distinction lui sera remise le mardi 14 février 2006 lors de la réception des sociétés locales et des nouveaux citoyens.
- 2.5. A 23h. nous passerons au point 12 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Maire

3.1.1. Séance des Commissions

Lors de la dernière commission des Finances il y a eu un débat concernant le Centre de Loisirs concernant la subvention 2006. J'ai pris l'engagement, lors de cette commission, de rencontrer le Comité du Centre afin de régler certains problèmes, notamment au niveau de la comptabilité. J'ai donc envoyé, le lendemain, un courrier au Président dans lequel je lui annonçais que je ne pouvais pas lui donner certains éléments débattus en commission étant donné que celle-ci siège à huis clos.



Suite à mon courrier, je reçois un message du Président du Comité m'informant qu'il est déjà au courant et qu'il sait exactement ce qu'il s'est dit lors de la séance.

J'aimerais vous rappeler, Mesdames, Messieurs, que les commissions siègent à huis-clos et qu'il n'est pas admissible que des informations soient transmises à des personnes qui ne sont pas membres du Conseil municipal. Mme Constantin vous l'avait déjà rappelé lorsqu'elle était Présidente de ce Conseil. Il est indispensable que cette règle soit respectée.

3.2. Mme Isabel Rochat, Vice-présidente du Conseil administratif

3.2.1. Droits de l'enfant

Le 19 novembre 2005, à l'occasion de la célébration des droits de l'enfant un opéra sera donné en représentation générale et publique à l'école du Bois-Des-Arts. Le titre de cet opéra est « Docteur Jekyll et Mister Haydn » il est soutenu par la direction de l'enseignement primaire et organisé par M. André Rochat de l'Accademia d'Archi.

3.2.2. Agenda 21

L'Agenda 21 scolaire a démarré. Le groupe de pilotage est constitué et se réunira à quatre reprises. Le guide des visites pédagogiques lié au développement durable à Thônex est en préparation et un rendez-vous avec notre mandataire a été fixé au 22 novembre. Ce projet sera présenté aux commissions des Écoles et de l'Urbanisme & développement durable.

3.2.3. Cartes de vœux

Le Conseil administratif a choisi deux dessins réalisés par des élèves de l'école Marcelly. Toutes les cartes qui ont été remises seront mises en vente à l'occasion de Thônœl et le produit de celles-ci sera versé à une œuvre caritative.

3.2.4. Genève-Nage

L'école du Bois-Des-Arts s'est, une nouvelle fois, distinguée lors de cette manifestation. Le Conseil administratif aura le plaisir d'aller prochainement distribuer des récompenses aux élèves qui y ont participé.

3.2.5. PAC-MICA

L'avant projet de plan directeur est en consultation. La Commune a envoyé ses remarques, en tenant compte des avis des partis politiques. Ces dernières faisaient suite à la présentation, en commission, par Mme Delarue. Avant l'été prochain, le Grand Conseil devrait être saisi d'un plan directeur.



Pour l'instant, les ateliers continuent leur travail concernant les équipements, la densité, les finances et les transports. Nous vous rappelons qu'une séance réunissant les Conseils municipaux de Puplinge et de Thônex aura lieu à Puplinge le 24 novembre afin de traiter le volet « *Circulation* » dont nous attendons les réponses à nos interrogations.

3.3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.3.1. Rénovation de l'auberge communale

Suite au vote du crédit, le Conseil administratif a réglé les modalités de fin de gérance de M. Franco SOFIA qui mettra fin à son activité à la fin de l'année 2005.

Une manifestation sera organisée en 2006 pour remercier M. SOFIA des nombreuses années qu'il a consacrées à la gestion de notre Auberge communale.

Les travaux de rénovation devraient, quant à eux, se terminer aux alentours du 31 mars 2006.

La convention a été signée par la société COSMOSAVEURS Sàrl. qui a à sa tête MM. Harold CAPPELLE et Bruno FONTENAY qui sont responsables d'une grande chaîne de restaurants à Genève et notamment de la gestion du restaurant de l'OMS et de l'OMM. Ils ont donc l'habitude d'organiser des réceptions importantes.

3.3.2. Collecteurs

La mise en conformité des collecteurs des secteurs - Mésanges, Pinsons et Château Blanc - ont donné lieu à des réunions avec les riverains concernés. Ces projets seront présentés aux commissions concernées.

3.3.3. Centre commercial de Thônex

Dans le cadre de la rénovation de ce centre, le Conseil administratif a donné son accord pour qu'un bureau de Poste provisoire soit installé à la Place de Graveson.

3.3.4. Installation de pavillons scolaires

Au point 8 de l'ordre du jour vous aurez à traiter une demande de crédit pour l'implantation provisoire d'un pavillon scolaire à l'emplacement actuel du Théâtrécirque.

Historiquement, le Conseil administratif a choisi cet endroit car son emplacement est bien centralisé pour une activité de type scolaire.



Nous avons pris contact avec le propriétaire, qui est l'État de Genève, qui pour sa part, est intéressé par notre parcelle se trouvant à côté des EPSE à l'avenue Adrien-Jeandin dans le but d'agrandir cet établissement.

Très rapidement un contact a été établi avec les propriétaires du cirque et l'Association Diabolo afin de faire un état de la situation et trouver une solution. Un projet a été établi, piloté par le DAEL, avec l'aide d'un mandataire externe. La parcelle qui se trouve en parallèle du Cycle du Foron s'est avérée, naturellement, la meilleure solution. Un accord a été trouvé entre les parties et il restait plus que trois conditions à remplir, soit : l'obtention d'une autorisation de construire, l'accord du déplacement du cirque ainsi que les frais relatifs à ce déplacement.

A ce jour, le dossier concernant les EPSE est en attente de l'autorisation de construire. Celle concernant le cirque est entrée en force, sans opposition. Pour ce qui est des frais le Conseil administratif devait prendre une décision et a donné son aval aux partenaires concernés de prendre Fr 120'000,- à sa charge sur un total de Fr 360'000,-.

Cette décision a été prise car ce projet présente un réel intérêt public et nous reviendrons devant votre Conseil pour régler les modalités relatives aux échanges de parcelles entre l'État et la Commune.

Je vous donne lecture d'un extrait d'un courrier que nous avons reçu du Conseil d'État :

- *L'État de Genève met à disposition de la commune de Thônex sous forme de location ou de prêt la partie de la parcelle 5486 nécessaire à l'édification d'un groupe scolaire provisoire,*
- *Après déclassement des parcelles 3041 et 3043 sis avenue Adrien-Jeandin et entrée en force de l'autorisation de construire concernant l'extension des EPSE.*
- *L'État de Genève et la commune de Thônex procèdent à l'échange des terrains dont les conditions définitives pourraient être finalisées d'ici là.*



4. Rapport des commissions

M. le Président passe successivement la parole aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leur rapports :

4.1. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 6 octobre 2005 :

1. Mise à jour du plan directeur communal

Cette séance était très technique car il s'agissait de mettre à jour le plan directeur communal établi en 1999 suite à des modifications apportées sur le plan directeur cantonal. Il convient donc de légaliser notre plan directeur.

Des données archéologiques sont présentées, la mise à jour des sites naturels et bâtis, les espaces forestiers, de verdure, de l'eau et des prairies, les éléments concernant l'assainissement de l'eau et des travaux à entreprendre des réseaux primaires et secondaires, la remise à jour des zones d'affectation sont également présentés.

Une longue discussion a eu lieu concernant les potentialités à bâtir ainsi que les zones libres de construction.

En ce qui concerne les transports publics il y est expliqué que le projet CEVA provoquera des changements dans la proximité.

Le plan directeur a une valeur légale et doit être approuvé par l'État et la commune.

4.2. M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, séances des 13 octobre et 3 novembre 2005 avec le même ordre du jour :

Il nous a donc fallu deux séances pour effectuer ces diverses attributions.

– Attribution de l'aide sociale 2005 :

Le montant attribué se monte à Fr 56'500,- sur un budget de Fr 75'000,-

– Attribution de l'aide humanitaire 2005 :

Nous avons attribué Fr 96'500,- sur un budget de Fr 100'000,-

– Attribution de l'aide en faveur de la jeunesse :

Le total des subventions est de Fr 11'000,- sur Fr 15'000,- de budget.

D'autre part, la commission a décidé de former un sous-groupe de travail afin de revoir l'ensemble du règlement d'attribution de ces diverses aides. Ce groupe de travail sera également chargé d'examiner les nouveaux dossiers.

4.3. Mme Rosemarie Egger, Présidente de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection civile, séance du 27 octobre 2005 :

1. Chemin du Foron

Les mandataires nous ont fait une présentation des premiers résultats de l'étude. M. Savary nous précise qu'il s'agit d'une séance intermédiaire et qu'il n'y aura pas de vote. Des diagrammes de vitesse démontrent que 27% seulement des automobilistes respectent les 40 km/h. la situation est inquiétante compte tenu de la proximité du cycle.



Dans la recherche de solutions nous nous posons des questions sur le schéma de circulation. Le trafic bi-directionnel fonctionne, mais il faudrait procéder à des aménagements modérateurs pour réduire la vitesse.

Sous l'usine Caran d'Ache deux concepts sont possibles :

- 1. Mélanger les vélos et voitures mais après avoir pris des mesures de modération de trafic à des points particuliers.*
- 2. Aménager une bande cyclable d'un côté et aménager des éléments modérateurs pour les cyclistes.*

Dans les divers M. Decrey, informe que le nouvel appareil de comptage acquis par la commune sera placé au chemin de la Mousse afin de faire un test.

4.4. Mme Doris Constantin, vice-présidente en remplacement de M. José Fischer, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 8 novembre 2005 :

- 1. Demande de soutien financier pour le spectacle du Théâtrechamp « Vie d'Artiste – Scénomorphose ».*

Nous avons auditionné Mme A. Chenevard Sommaruga et M. Benamram du Théâtrechamp.

Mme A. Chenevard Sommaruga nous a fait une brève description des activités de Théâtrechamp. Elle a argumenté et présenté leur demande exceptionnelle de subvention à l'occasion du 25^{ème} anniversaire concernant leur spectacle « Vie d'Artiste Scénomorphose ». Elle a reconnu que la Commune l'aide depuis de nombreuses années pour le fonctionnement administratif.

Ils ont également formulé une demande de soutien pour ledit événement à différentes institutions. Ils nous ont informés qu'ils n'avaient pas encore reçu toutes les confirmations des établissements concernant le versement des montants de subvention souhaités.

Les commissaires ont posé diverses questions quant au fonctionnement et au financement de ce spectacle.

En ce qui nous concerne, la subvention qui nous est demandée est de Fr 8'000,-, cette dernière serait prise sur la ligne de crédit du fonds culturel.

Après un débat cossu entre les Commissaires, la décision ci-après a été prise, soit:

- de marquer l'anniversaire du 25ème par une subvention de Fr 4'000,-, mais uniquement à condition que nous obtenions:*
 - 1. Une clarification quant aux subventions reçues de la part de la Ville de Genève et de l'État,*
 - 2. Le bouclage des comptes de la manifestation soutenue par Thônex qui a eu lieu au Centre de conférences internationales de Genève,*
 - 3. 200 places de spectacle mises à notre disposition.*

Cette proposition a été acceptée par 7 Oui et 1 Non.



2. Nouvelle politique culturelle

Présentation par M. Héritier de Mlle Gilbert, assistante de productions évènementielles et point de la situation.

Nous avons auditionné MM. G. Héritier et Ch. Mabboux qui travaille pour l'organisation de Jokka Developments.

Un léger retard est apparu dans la mise en place de l'organisation dû aux locaux et à l'informatique.

M. G. Héritier travaille depuis le mois de juillet sur la problématique culturelle par rapport au dernier dossier qui a été remis, en son temps, aux Commissaires. Le bureau fonctionne depuis 10 jours environ. M. Ch. Mabboux s'occupe des parties techniques de scène et de l'image.

Depuis le mois de juillet également, M. G. Héritier a essayé de rencontrer toutes les personnes déjà en place dans les milieux culturels au sein de la Commune. Il s'est rendu récemment à Paris afin de nouer quelques contacts avec les personnes du métier. Un fichier des acteurs techniques, des sponsors etc. a été créé.

Au début décembre, d'autres précisions pourront nous être communiquées quant à l'avancement des travaux.

Le commencement des manifestations est prévu pour l'automne 2006. Toutefois, ils envisagent un éventuel démarrage au moment de la Fête de la musique, sous la tente prévue pour la Fête des écoles.

Les commissaires ont posé diverses questions quant à leur projet de fonctionnement et à l'utilisation de notre site Internet.

En conclusion, les commissaires ont remercié MM. G. Héritier et Ch. Mabboux pour le travail effectué et les informations transmises.

3. Divers

- *M. Philippe Decrey nous informe que le Comité des Fêtes travaille sur la Fête du Jumelage et qu'il y a un bon avancement sur les travaux d'organisation.*
- *CCCC : M. Olivier Favre nous communique qu'un prix littéraire a été lancé et une douzaine d'ouvrages ont déjà été reçus. Un jury a été constitué.*
- *L'exposition « Migration » (sculpture urbaine) se met en place.*

La séance a été levée à 20h.10.

5. Pétition

5.1. Pétition

Circulation et stationnement dans le quartier défini par le chemin du Bois-Des-Arts, l'avenue des Verchères, l'avenue Suisse. Discussion. Vote.
(RM-05-05)

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection civile, donne des explications sur la décision prise de classer cette pétition :



- *Le Conseil administratif prendra acte de la décision concernant cette pétition, notamment la réflexion à entreprendre pour le secteur concerné. Je laisse le soin à Mme Egger de vous donner les conclusions de la commission de Circulation.*

Mme Rosemarie Egger, Présidente de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection civile donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 octobre 2005 :

- *Nous avons auditionné une délégation des pétitionnaires. Ceux-ci ont fait un travail remarquable et bien fourni pour nous convaincre d'étudier ce projet. Plusieurs commissaires font remarquer que si nous entrons en matière il faut transformer cette pétition en projet de délibération en y rapportant le texte exact de la pétition. Ceci implique donc que le chemin obtienne un statut de « Bordiers autorisés » ce qui n'est pas accepté par un bon nombre de commissaires.*

Au vote :

Par 7 oui et 1 abstention il est décidé de procéder au classement de cette pétition et d'informer les pétitionnaires qu'une réflexion sera entreprise sur l'ensemble du secteur.

La discussion est ouverte :

M. Decrey : des comptages vont être effectués dans ce secteur et dans le cadre de l'étude qui va se faire sur le chemin du Bois-Des-Arts nous verrons si des améliorations peuvent être apportées à l'avenue des Verchères.

M. Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Le groupe libéral, s'inspirant des débats ayant eu lieu lors de la séance du 27 octobre 2005 de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection civile arrive aux constats suivants:

- a) Il comprend les riverains dans une certaine mesure. Il n'est pas normal que les riverains ne puissent stationner librement dans leur quartier, sans frais conséquents.
- b) Il estime que la situation dans le périmètre chemin du Bois-Des-Arts avenue Suisse - avenue des Verchères s'est certes dégradée, mais reste toutefois encore très acceptable en comparaison avec d'autres quartiers d'habitation.
- c) Il a pris note des mesures déjà réalisées sur intervention de la Commune, à savoir stationnement limité à 3 heures (mesure contre les voitures d'entreprises et des pendulaires), aménagement d'îlots de ralentissement et très récemment pose de 2 seuils de ralentissement à l'avenue Suisse.



- d) Il estime la pétition excessive, à savoir 'la suppression du trafic de transit.
- e) Il est convaincu que le respect de l'interdiction de circuler sur la propriété privée donnant accès à la station-service depuis le chemin du Bois-Des-Arts, notamment par les voitures automobiles, supprime une bonne partie des nuisances.

Au vu de ce qui précède, le groupe libéral votera la résolution qui vise le classement de la pétition, accompagné des recommandations au Conseil Administratif en vue :

1. d'une nouvelle intervention auprès de l'OTC en vue de l'attribution/de la vente de macarons aux habitants dudit périmètre (stationnement illimité).
2. d'une intervention auprès du propriétaire afin de faire respecter l'interdiction de circuler sur la propriété privée donnant accès à la station-service depuis le chemin du Bois-Des-Arts, notamment pour les voitures automobiles.
3. d'un retour à la Commission Circulation, transports, service du feu & protection civile qui se propose d'examiner la problématique soulevée dans la pétition plus en détail.

M. Vacheron fait la déclaration suivante à titre personnel :

Nous avons à traiter ce soir d'une pétition signée par 164 personnes soit le 95% des habitants du quartier concerné. Pour qu'une telle mobilisations soit possible, il faut que les problèmes soulevés soient réels et suffisamment sérieux.

Il me paraît donc évident que c'est du devoir des autorités communales d'écouter ces personnes, de prendre en compte leurs préoccupations et de chercher à trouver des solutions.

Or, le classement de cette pétition irait à fin totalement contraire et consisterait à traiter de haut et avec mépris un nombre important de nos concitoyens qui nous ont justement élus pour que nous soyons à leur écoute et que nous répondions à leur attentes.

Or, ces personnes se sont investies, elles ont réalisé un dossier, procédé à des comptages, élaboré des propositions concrètes, bref, elles ont réalisé une part importante de la démarche qui devrait déboucher sur des solutions concrètes.

Certes, certaines de ces propositions sont peut-être irréalisables, mais les pétitionnaires ne peuvent être au courant de toutes les subtilités administratives et réglementaires qui existent.

Et puis, certaines personnes autour de cette table n'ont pas fait « la fine bouche » quand il s'est agi de soutenir une initiative sur les communaux d'Ambilly, alors qu'elle était aux 5/6^e irrecevable. Mais il est vrai qu'une partie des initiants sont des membres avérés de certains partis politiques ici présents et que les relais sont donc assurés.

Personnellement je propose que cette pétition soit renvoyée au Conseil administratif afin qu'une suite satisfaisante lui soit donnée. Le mépris n'a jamais rendu les gens heureux. Je suggère qu'un groupe de travail se mette en place regroupant des représentants des pétitionnaires, des représentants des autorités et des services communaux, ainsi que des représentants des instances cantonales impliquées dans le domaine concerné.

Problème il y a, c'est certain. Or, il est évident que c'est par le dialogue et la concertation que l'on parviendra à le résoudre. Classer cette pétition, c'est créer des perdants, développer des frustrations et des rancunes. Dialoguer, c'est respecter son partenaire le prendre au sérieux, le juger capable de propositions constructives.



Je refuse donc le classement de cette pétition et demande au Conseil administratif d'assumer son rôle en restant à l'écoute des concitoyens qui l'ont élu.

- Mme Rochat : le Conseil administratif est conscient que cette zone 30km/h. est dangereuse car la limitation est très peu respectée et il y a bon nombre de vélos et trottinettes qui circulent dans ce secteur.

Des contrôles ont été faits concernant la sortie de la station service BP. Des pavés du type « berlinois » ont été installés à l'avenue Suisse. Nous ne pouvons que constater que les mesures qui ont été mises en place suite au dépôt de cette pétition portent leurs fruits.

Je ne peux pas laisser dire, autours de cette table, que le Conseil administratif méprise 160 citoyens. Cependant, la fermeture d'un chemin ne correspond pas vraiment à ce que l'on peut attendre de l'intérêt public.

Le week-end dernier, sur un autre chemin, les personnes qui participaient à un entraînement en vue de la course de l'Escalade se sont vus déviées de leur parcours car des riverains avaient dévié le parcours de leur chemin. Ceci est inacceptable.

M. Vacheron : nous avons une vision claire de la hiérarchie de notre réseau routier. L'avenue Suisse, l'avenue des Verchères et le chemin du Bois-Dess-Arts sont des routes de desserte de quartier et ne doivent pas subir de la circulation de transit.

Je ne doute pas que vous avez été à l'écoute des pétitionnaires, cela dit je trouve, qu'actuellement, le Conseil administratif ne va pas assez loin dans les démarches de concertation. Nous sommes face à des gens qui sont directement concernés par des problèmes qu'ils subissent et le dialogue pourrait amener à des solutions qui soient satisfaisantes pour tout le monde.

- M. Decrey : je rappelle à M. Vacheron, qui est Conseiller municipal depuis un certain nombre d'années, que nous avons déjà eu une pétition concernant l'avenue des Verchères. Nous avons entendu les riverains nous avons été sur place, organisé des réunions. Je rappelle que le stationnement en zone bleue avec une durée maximale de 3h. a été installé en accord avec les pétitionnaires. Les éléments ralentisseurs de trafics ainsi que les pavés « berlinois » ont également été installés après concertation. Alors ne venez pas nous dire que nous ne discutons pas avec les personnes concernées.



A l'époque, lorsqu'il était question de mettre en place un système de macaron de stationnement, le Conseil administratif est intervenu auprès de l'État de Genève. Ce dernier n'a pas voulu entrer en matière.

Il y a plusieurs problèmes à régler sur l'ensemble du secteur, je pense notamment à la sortie du quartier du Curé-Desclouds sur l'avenue de Thônex. Le Conseil administratif mettra tout en œuvre pour trouver les meilleures solutions possibles, ceci en accord avec l'OTC.

Mme Jaquet : je trouve déplorable ce qui est dit ce soir. Les pétitionnaires ont été entendu par la commission de la Circulation, ils ont donc eu la possibilité de faire part de leurs problèmes. Cependant, ce qui me dérange dans le sujet que nous avons à débattre ce soir, prouve que nous vivons dans une société très égoïste où l'on ne veut plus avoir de dérangements devant chez soi mais les déplacer chez les autres. Il faudrait quand même réapprendre à vivre en communauté.

La parole n'étant plus demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R É S O L U T I O N

- Vu l'article 38, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 41, du règlement du Conseil municipal du 12 novembre 2003,
- Vu la pétition déposée par des habitants du quartier défini par le chemin du Bois-Des-Arts, l'avenue Suisse, l'avenue des Verchères, concernant la circulation et le stationnement dans ce quartier,
- Attendu que dans sa séance du 27 octobre 2005 la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection civile a conclu au classement de cette pétition,
- Par 20 voix « pour », 1 voix « contre » et 3 abstentions, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E



1. De confirmer la décision de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection civile et de conclure au classement de la pétition susmentionnée.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant, notamment sur le fait qu'une réflexion sera entreprise pour tout le secteur concerné.

6. Projet de budget 2006 - Discussion et vote :

Mme Isabel RoCHAT, Conseillère administrative déléguée aux Finances, donne des explications concernant le projet de budget 2006 :

Le projet de budget 2006 tel qu'il est soumis à votre approbation ce soir appelle les quelques commentaires suivants qui se trouveront illustrés sous forme d'une petite présentation power-point élaborée par M. Michel Zeder et que j'aurai le plaisir de présenter dans quelques instants et remerciements à nos secrétaires généraux M. Philippe Guex et M. Michel Zeder.

- Au compte de fonctionnement, le montant des charges s'élève à Fr 29'186'417,- et celui des revenus à Fr 29'217'764,-, ce qui donne un excédent de revenus de Fr 31'347,-. Ce qui fait ressortir un différentiel d'augmentation des charges en termes de pourcentage de 3.38% par rapport au budget 2005.
- A ce sujet, il me semble important de relever l'immense effort qui a été réalisé par l'ensemble notre personnel communal en matière de prévisions et de maîtrise des différents postes sous leur responsabilité, puisqu'en effet comme vous le verrez sur le tableau qui va suivre, nous affichions lors du précédent budget une augmentation qui ascendait 8.3%. Bel effort qui méritait d'être souligné.

Toujours sur ce même chapitre de l'évolution des dépenses par rapport au budget de l'année précédente, il vous a été remis un commentaire dont il faut reprendre les éléments saillants.

En ce qui concerne les charges salariales, la progression est de 4.69%. Cette augmentation trouve sa justification par le fait de l'adaptation au coût de la vie (1.4%) et l'engagement du remplaçant de M. Théraulaz à partir du mois de mars 2006. La collaboratrice culturelle à 75% et une patrouilleuse supplémentaire font la différence.

En ce qui concerne la rubrique 314, pour les non initiés, il s'agit de l'entretien des bâtiments, il faut préciser qu'elle a fait l'objet d'une étude approfondie et qu'il n'est pas question de renoncer à des frais absolument indispensables à la bonne gestion de notre patrimoine.

Passons au sujet « chaud » de tout budget communal cette année: le projet de loi 9679, le projet de participation des communes à l'assainissement des finances de l'État et au financement du FEC (fonds d'équipement communal). Réunie mercredi dernier, l'ACG a émis un préavis défavorable à l'endroit de ce projet de loi, et c'est la raison pour laquelle vous ne trouverez pas ce poste ce soir au budget.

La grande question qui est récurrente depuis quelques années déjà, c'est essentiellement le fait qu'il s'agit d'un simple transfert de charges sans transfert de compétences, ni respect du principe de subsidiarité. Ces questions sont actuellement à l'étude par une commission composée de magistrats communaux et les résultats devraient être connus en début d'année prochaine, mais parallèlement à cela, le budget cantonal sera soumis lui aussi au vote du Grand-Conseil et avec lui son train de lois dont le fameux 9679.



Affaire à suivre, mais il me faut ici relever qu'il faut désormais nous méfier car les communes sont dans l'œil du cyclone de notre parlement et surtout de notre gouvernement tout neuf, il y a fort à parier. Les communes sont de plus en plus considérées comme de simples exécutantes des décisions cantonales, notre autonomie est mise à mal, et pour toutes ces raisons cela est pour nous totalement inacceptable.

Vivement un vrai débat sur la question, mais sachez d'ores et déjà que l'incidence financière d'une telle décision cantonale serait lourde pour notre commune, puisqu'il nous manquerait un montant d'environ 300'000 pour équilibrer notre budget.

Il est temps d'en venir à un autre sujet sensible: notre centime additionnel.

Le tableau qui va vous être proposé vous rappellera l'évolution de celui-ci (pour les PP) et je ne peux ici que rappeler mes propos de la commission des finances, la marge de manœuvre entre l'estimation faite par la ADF et la réalité de la production fiscale est cette année réduite à néant.

De plus, la moyenne cantonale se situant à 43.5, si jamais la Commune décidait ce soir une baisse à 43, cela aurait pour incidence néfaste de nous faire perdre le supplément de part privilégiée de 5% que nous touchons. L'évolution du taux de cette part privilégiée a déjà passé de 56 à 51 % et la dégringolade va continuer en 2007, puisqu'elle sera fixée à 46 %. Ce qui n'empêche pas la valeur du centime des PP de progresser de 2.71 % par rapport aux comptes 2004.

En ce qui concerne les PM, comme dit en mai dernier les recettes enregistrées ont été tout à fait exceptionnelles et ne se reproduiront pas comme expliqué, puisqu'il s'agissait d'une rectification. Je ne reviendrai pas sur la volatilité de cet impôt, puisque nous aurons l'occasion de nous en rendre compte assez vite après l'examen de nos comptes 2005 probablement 2006 en tout cas, la délocalisation de certaines grandes entreprises étant à l'ordre du jour. On verra...

Enfin et je sais que cela n'est pas une surprise ce soir j'aimerais vous dire ma détermination à ne pas vouloir baisser le centime actuellement fixé à 44, car une telle mesure démagogique serait de la poudre aux yeux de notre population qui sait qu'elle va devoir faire face à de nombreuses responsabilités financières qu'on le veuille ou non.

J'en appelle donc à votre sens politique et civique pour voter un budget qui n'est autre que la présentation de notre programme, de nos intentions et qui bien sûr n'est que le reflet de ce, vous, conseillers municipaux nous avez suggéré tout au long de cette année.

Enfin, laissez-moi, vous, remercier vous Conseillers municipaux en charge des finances pour votre travail en pré-budget, pour la pertinence de vos remarques, mes remerciements vont également au président de la commission des Finances pour sa fidélité dans la maîtrise de ses dossiers.

Je ne pourrai clore ce volet des remerciements, sans, au nom du Conseil administratif et sans vouloir présager de votre vote de ce soir, vous adresser un merci tout particulier pour votre proposition d'augmentation de nos indemnités.

Ce qui m'amène bien sûr à faire la proposition suivante : d'en faire de même pour vos jetons de présence en témoignage de la qualité de votre présence, même si je sais la position de certains face à ce mode de gratifications. Les jetons de présence pour les membres passeraient de Fr 55,- à Fr 65,- et de Fr 65,- à Fr 75,- pour les Présidents, ce qui ferait passer le montant global prévu au budget de Fr 40'000,- à Fr 48'000,-.

Suite à ces explications une présentation « Power Point » de certains tableaux comparatifs est exposée et commentée par Mme Rochat. (voir tableaux en annexe)



M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 octobre 2005 :

- *Le budget a été étudié d'une manière complète sur l'ensemble des postes, un débat a eu lieu, des décisions ont été prises dont vous avez le résultat définitif sous vos yeux. Le budget a été accepté à l'unanimité par la commission.*
- *Le centime additionnel fixé à 44 pour 2006 a été accepté par 9 oui et 2 abstentions.*

Avant d'ouvrir la discussion M. le Président informe que le budget ne sera pas forcément voté dans l'ordre prévu à l'ordre du jour étant donné que certaines décisions peuvent directement influencer le budget général.

La discussion est ouverte :

6.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux (DA-05-26)

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 octobre 2005 :

- *Les jetons de présences alloués aux Conseillers municipaux pour un montant de Fr 40'000,- ont été acceptés par 8 oui, 1 non et 2 abstentions.*

La discussion est ouverte :

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien refusera la proposition d'augmentation des jetons de présence des Conseillers municipaux. En effet, la proposition que j'ai faite en séance de pré-budget concernant l'augmentation des indemnités du Conseil administratif était fondée sur un constat suite à une infographie parue dans la presse et qui montrait que notre Conseil administratif était particulièrement mal rémunéré par rapport au temps d'occupation que cette charge demande. Ceci n'a pas été fait sur la base « d'un prêté pour un rendu ». Nous demandons que les jetons de présence soient maintenus dans leur état actuel.

Au vote :

- *La proposition d'augmenter les jetons de présence des Conseillers municipaux de Fr 40'000,- à Fr 48'000,- est acceptée par 16 oui, 7 non et 4 abstentions.*



La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2006,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 25 octobre 2005,
- Par 15 voix « pour », 4 voix « contre » et 5 abstentions, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer, pour 2006, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 48'000,- (quarante-huit mille francs).

6.4. Indemnités versées au Conseil administratif (DA-05-27)

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 octobre 2005 :

- *Les indemnités du Conseil administratif ont été acceptées à l'unanimité des membres.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, Mme Jacqueline Tomasini, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2006,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 25 octobre 2005,
- Par 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer, pour 2006, le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à Fr 195'000,- (cent nonante-cinq mille francs).



6.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,- (DA-05-28)

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances
lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 octobre 2005 :

- *La taxe professionnelle minimale fixée à Fr 30,- a été acceptée par les membres de la commission par 10 oui et 1 abstention.*

La parole n'étant pas demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 25 octobre 2005,
- Par 23 voix « pour », et 1 abstention, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2006 à Fr 30,-.

6.1. Budget de fonctionnement (DA-05-25a)

6.2. Nombre de centimes additionnels (DA-05-25b)

M. le Président Informe que cette délibération se votera en deux temps (budget 2006 et centimes additionnels).

La discussion est ouverte :

M. Forte fait la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétien :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En guise de préambule, le groupe PDC tient à adresser ses remerciements aux divers artisans de ce budget :



- Messieurs Guex et Zeder, respectivement Secrétaire général et Secrétaire général adjoint pour leur expertise, leur œil averti et leur support technique dans les phases de pré-budget et d'étude du dossier budgétaire en commission des finances ;
- L'administration municipale dans son ensemble qui, année après année, se prête à l'exercice de l'élaboration de l'un des actes les plus importants de la Commune ;
- Le Conseil administratif, et plus particulièrement Madame Isabel Rochat, qui sans une connaissance parfaite de ses dossiers ne nous aurait pas permis d'éclairer nos diverses questions ;
- Et « last but not least », le Président de la commission des Finances qui a su mener les débats des diverses commissions tel un commandant de bord permettant ainsi à ce budget d'atterrir en douceur sur la table du Conseil municipal.

Ceci étant dit, le groupe PDC votera le budget qui se trouve sous vos yeux confirmant ainsi la position qui a été la sienne en commission. En effet, bien que les charges augmentent de manière maîtrisée année après année, il y a là, pour le PDC, la conséquence évidente des divers votes de ce Conseil municipal soutenant une politique volontariste de l'exécutif dans les domaines, notamment, du développement durable, de la culture, de la propreté et salubrité publique et enfin de la communication.

Cette politique a été à maintes reprises soutenue par notre Conseil et les chiffres sont là pour nous le démontrer ou du moins pour rappeler que derrière chaque vote du Conseil municipal, il y a souvent un impact financier évident.

D'autre part, le PDC considère ce budget comme étant réaliste et prudent en matière de recettes fiscales, notamment vis-à-vis des prévisions cantonales qui une fois encore ressemblent à un électrocardiogramme, au Swiss Market Index et autres index boursiers surexcités ! Difficile dans ces conditions de savoir quelles données il faut prendre. Le Conseil administratif a visiblement choisi la voie de la raison tant dans le domaine des prévisions que dans le domaine fiscal. En effet, si d'aucun regretteront une fois encore ce soir que le centime additionnel reste inchangé, et bien le PDC ne regrettera pas la clairvoyance du Conseil administratif par rapport aux nombreuses dépenses à venir : l'éventuel transfert de charges de l'État, les Communaux d'Ambilly, la démolition-reconstruction de l'école Marcelly, etc. etc. En fait, la prise en charge de l'extraordinaire destin d'une commune en pleine évolution.

L'écrivain libanais Halil Sarkis n'a-t-il pas écrit que celui qui s'est préparé tôt pour la nuit, n'est pas surpris par les ténèbres ?

Gouverner, c'est prévoir et agir ! Cette maxime semble être le moteur de la conduite politique de notre exécutif et c'est tant mieux car quand il s'agit d'agir dans l'urgence, il est déjà trop tard ! Ce n'est pas de moi mais de Talleyrand, grand homme politique du 17-18^{ème} siècle.

Nous ne saurions conclure ce flot de louanges sans exprimer un regret. Celui de ne pas avoir la satisfaction de voir la motion MM-O5-02, votée à l'unanimité de ce Conseil le 10 mai dernier demandant l'étude de l'augmentation de la dotation financière de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex afin d'apporter une réponse, parmi tant d'autres aux problèmes de la garde de nos enfants.



Bien que nous connaissons l'action efficace de la Conseillère administrative en charge de ce ministère, nous ne pouvons que l'enjoindre à prendre à bras le corps cette motion afin de venir, dans un futur très proche, avec un projet de délibération auprès de notre Conseil municipal.

Comme indiqué précédemment, nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de réserver un bon accueil à ce budget et de le voter tout comme le groupe PDC.

M. Hyde : je voudrais revenir sur un point qui concerne le budget de fonctionnement à la rubrique 35 – Autres loisirs, tout particulièrement la subvention allouée au Centre de Loisirs.

Le Comité du Centre de loisirs a présenté son budget de fonctionnement à la fin de l'été. Après les difficultés rencontrées au niveau de l'équipe d'animation et une année de réorganisation intense, les activités ont repris le dessus avec de nouvelles orientations, en plus des activités habituelles dévolues au Centre. Ceci n'est pas resté sans incidence sur les finances, raison de la demande d'une subvention augmentée exceptionnellement.

Sans reprendre l'ensemble du dossier, il s'agissait de rééquilibrer les finances, de couvrir les activités habituelles et de permettre de nouvelles activités. Tous ces points ont été discutés en Comité avec les représentants des divers partis politiques qui en ont compris les objectifs et ont soutenu cette démarche unanimement. L'augmentation de subventionnement demandée était avant tout exceptionnelle et se montait à Fr 30'000,- c'est-à-dire de 17% de plus que le subventionnement antérieur de la commune. Le budget de fonctionnement total du Centre, comprenant tous les salaires et tous les apports provenant des collectivités publiques s'élève à Fr 1'300'000,-; l'accroissement de subvention demandé correspond donc à 2,3% des coûts totaux du Centre. Que l'on soit d'accord ou non avec le Centre, il n'en demeure pas moins que ces Fr 1'300'00,- sont versés et que la petite différence est juste ce qui est nécessaire pour faire fonctionner de façon optimale cette structure.

A relever, que les activités du Centre permettent d'occuper une frange de population qui n'est pas toujours la plus facile, nos voisins d'outre frontière en font cruellement l'expérience sous une autre forme actuellement. Il s'agit donc aussi d'activités purement sociales bien que dans son ensemble les secteurs culturels et jeunesse soient aussi concernés.

Malheureusement, cette démarche a été gérée de façon catastrophique, et sans respect des méthodes de travail qui sont, en principe, en vigueur dans notre commune.

Pourquoi soumettre uniquement en commission des Finances, de surcroît le même jour que la discussion sur le budget la demande du comité du Centre de Loisirs ? Aucun des Conseillers municipaux membres du Comité du Centre de Loisirs n'est membre de la commission des Finances. L'analyse en un temps de la demande de subventionnement et la proposition de budget de la commission des Finances ne permet pas de retour dans les parti ou entre les membres de la même fraction pour discuter du sujet (ou d'un quelconque autre sujet).



Le projet de budget n'est parvenu aux Conseillers que tardivement, dans des délais ne permettant pas de discussions préparatoires préalables. En commission des Finances, sans une pleine connaissance du dossier et sans discussion politique, une subvention extraordinaire réduite a toutefois été proposée « à titre de leçon » tel que je l'ai compris à la lecture du procès verbal de cette commission m'attristant sur le comportement paternaliste de certains à l'égard du Comité de Centre de Loisirs (leçon à 1%, vraiment une question de principe) !

Enfin, fait le plus grave, malgré les informations transmises par le Comité du Centre de Loisirs, en particulier avec les options de nouvelles orientations d'activités supplémentaires, la commission « Écoles & Jeunesse » n'a pas été réunie pour aborder et discuter des options politiques ainsi présentées. En tant que Conseiller Municipal, membre du Comité du Centre de Loisirs, parfaitement au courant des propositions je considère que notre opinion a été bafouée et quasiment censurée en nous privant de discussion au sein de la commission citée dont mes collègues sont aussi tous membres.

C'est la raison pour laquelle, je propose formellement au Conseil municipal un amendement au budget de fonctionnement de la commune. Il s'agit, au point 35.300, Centre de Loisirs, rubrique 365 de remplacer la subvention de Fr 189'000,- par une subvention de Fr 204'000,- qui était mentionnée sur le projet de budget.

Ensuite, je demande que le Conseil administratif et le Bureau du Conseil municipal analysent les graves dysfonctionnement de procédure de cette affaire et en tirent les conclusions pour l'avenir en particulier sur le fonctionnement de la commission des Finances et le respect du travail des commissions, en particulier celui de la commission des Écoles & Jeunesse dans ce cas d'école.

M. Uehlinger fait la déclaration suivante pour le groupe libéral :

Le budget 2006... Hum! Question difficile ! C'est un budget très équilibré qui nous est présenté montrant un excédent de revenus de Fr 23'347,-, soit Fr 29'194'417,- de charges et Fr 29'217'764,- de revenus. L'essentiel de ces revenus (environ 90 %) provient des impôts sur le revenu et la fortune.

Cette ligne budgétaire s'est montrée en 2001, 2002, 2003 et 2004 sous évaluée en moyenne de 10% (il faut préciser que ces budgets dépendaient des Conseillers administratifs précédents) ce qui nous a induit des économies d'environ 8.3 millions de francs en 4 ans. Il devient donc légitime de méditer cette phrase : Baisser ou ne pas baisser le centime, telle est la question ? Réponse de Normand... Et si on attendait une année de plus !

Il faut admettre que pour l'instant nous ne pouvons pas encore dire que les nouveaux Conseillers administratifs présentent des chiffres (fournis par le département des Finances et fiables avec le système post numérendo seulement depuis 2005) toujours sous évalués de 10%, les comptes 2005 nous le diront !

Il faut tout de même garder à l'esprit plusieurs points :

1. La promotion de la culture sur Thônex coûte environ ½ million.
2. Le CSSM coûtera Fr 130'000,- de plus en 2006 et les salles d'après sont encore à venir.
3. Le transfert de charges du canton sur les communes est un couperet qui ne tardera pas à tomber.
4. Les investissements futurs sont importants : école Marcelly, nouvelle mairie et le PAC MICA.



Tout ceci laisse supposer que le recours à l'emprunt sera quand même une nécessité.

Les prestations et les infrastructures communales offertes à la population ont un coût. Une baisse du centime aujourd'hui ne nous permettrait plus d'assumer ces engagements demain.

En l'état, il faut admettre que nous avons des finances très saines dans une commune saine...

Pour cela, remercions nos trois Conseillers administratifs et tout particulièrement Mme Isabel Rochat en charge de ce dicastère. Il faut aussi joindre à ces remerciements l'administration communale, le Secrétaire Général M. Philippe Guex et son adjoint M. Michel Zeder en tête, toujours disposés à répondre à toutes nos questions.

M. Guarino fait la déclaration pour le groupe socialistes-verts :

Le groupe des socialistes-verts aimerait faire quelques remarques.

Les Commissions des Travaux et bâtiments. Environnement et développement durable

En ce qui concerne l'Agenda 21, nous pensons que la commune de Thônex pourrait s'engager également dans de petites actions, peut-être peu spectaculaires mais qui prennent tout leur sens dans le long terme. Elle pourrait créer des biotopes dans les parcs, des prairies naturelles ou toute autre action symbolique. Ces actions rentreraient dans le cadre du « Vision globale, action locale » et resteraient bon marché.

C'est peut-être une politique de petit pas, mais c'est aussi une manière d'apporter du changement dans une commune.

Nous aimerions également que le Conseil administratif informe la population concernant la gestion des arbres de la commune, par exemple lorsqu'il y a des travaux, et maintienne des relations plus étroites avec le service cantonal des forêts qui est prêt à collaborer avec une commune qui prendrait des initiatives.

Concernant la promotion des énergies renouvelables, nous serions heureux et heureuses de voir figurer au budget un soutien aux privés, complémentaires aux aides cantonale et fédérale, et un budget de formation des employés et employées communaux à la pratique de l'Agenda 21 (énergie, environnement, etc.).

Nous aimerions que le CA s'engage mieux pour informer les gens de la commune sur une bonne gestion de l'eau, lors de chaque chantier ou demande d'autorisation.

Nous rendons également attentif le conseil municipal et le conseil administratif sur la nécessité de bien s'informer, d'organiser plus systématiquement des auditions des intéressés, avant de voter un crédit et de recevoir plus facilement les pétitionnaires de la commune. Nous faisons volontiers confiance au conseil administratif, pour autant qu'il y ait de la transparence et le droit à la critique.

Nous félicitons le Conseil administratif pour l'initiative de la « journée des concierges » et portes ouvertes de la déchetterie.



Il est aussi réjouissant de voir notre commune voter des budgets importants pour le PGEE, la nouvelle école de Marcelly, ses toits verts et son chauffage au bois. Ces choix montrent un projet politique ancré dans l'Agenda 21 et nous en remercions particulièrement Mme Rochat pour son engagement dans l'Agenda 21.

Nous souhaitons que le Conseil administratif continue dans cet élan de prise en compte du développement durable et notre commune, à plus d'un titre, pourra devenir un modèle, comme nous l'avons montré dans la résolution MICA.

21. Écoles publiques

Fête des promotions : le budget de la fête des Promotions est en nette diminution par rapport aux comptes 2004, qui sont révélateurs des dépenses réelles effectuées dans ce domaine. Or le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter et on sait qu'il faudrait prévoir de nouvelles attractions foraines.

En comparaison, avec des dépenses prévues de Fr 130'000,-, la fête du 1er août semble bien mieux dotée, alors qu'elle ne rassemble pas plus de monde. La fête des Promotions est la fête la plus populaire et la mieux suivie de la commune. Il importe de lui donner les moyens de répondre aux attentes de nos concitoyens et concitoyennes, et plus particulièrement des enfants. Pourriez-vous expliquer cette diminution?

314. Entretien des bâtiments et installations par des tiers

En additionnant les sommes figurant sous cette rubrique aux diverses pages du budget, on arrive à un total de Fr 1'243'300,-.

Certes, certains travaux demandent l'intervention de spécialistes, mais dans bien des cas il s'agit de travaux de nettoyage et d'entretien courant qui pourraient être effectués par du personnel communal.

Cette rubrique nous paraît représentative de la politique de l'emploi menée par le Conseil administratif. Suivant en cela une pratique largement prônée par la droite, il préfère confier à des entreprises privées un certain nombre de tâches qui pourraient être effectuées par des employés municipaux.

On économise ainsi des dépenses, ce qui paraît de prime abord bon à prendre, mais on favorise les statuts précaires et les fonctions mal rémunérées.

Dans la période de chômage que nous traversons actuellement, nous ne pouvons soutenir une telle politique. Les collectivités publiques se doivent d'engager le personnel nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches courantes et de lui offrir des conditions de travail, de formation et de rémunération décentes.

35.300 Centre de Loisirs (CLRT)

Après une longue période de restructuration, il semble maintenant que le CLRT ait trouvé sa vitesse de croisière. Il est important de lui donner les moyens de financer ses diverses activités, d'aller à la rencontre des jeunes et de la population en général dans les quartiers, de mener des actions ponctuelles afin d'améliorer sa visibilité, de contribuer à l'animation culturelle de la commune, bref de reprendre une place de choix dans le paysage socioculturel de Thônex.

Notre groupe est donc favorable à l'augmentation de la subvention au CLRT, pour autant qu'elle s'accompagne d'une gestion claire et transparente des deniers ainsi investis. Nous souhaitons, dès 2006, que le comité de CLRT soit auditionné par la commission des Écoles et Jeunesse avant le vote du budget.



Local pour les jeunes

Le nombre d'adolescents et adolescentes, de jeunes adultes est en constante augmentation sur notre commune. A part certains endroits privés (bowling et quelques bars), il n'existe aucune lieu où ils puissent se réunir.

Nous demandons donc au Conseil administratif, comme nous le faisons depuis plusieurs années, d'empoigner sérieusement cette question et de trouver, dans les meilleurs délais, une réponse à cette lancinante question.

Eau – électricité - chauffage

Sur l'ensemble des bâtiments communaux, ce poste fait un bond considérable entre les comptes 2004 et le budget 2006. Le Conseil administratif le justifie par la forte augmentation du prix du mazout. Cette politique de la fuite en avant n'est pas raisonnable. Nous demandons donc au Conseil administratif de mener une politique beaucoup plus volontariste que jusqu'à présent dans le domaine des économies d'énergie, en informant et en responsabilisant les usagers des bâtiments communaux. Cette démarche s'inscrirait tout à fait dans le cadre de l'Agenda 21 communal.

72. Traitement des déchets

Nous constatons avec plaisir que le budget de cette rubrique se stabilise enfin. Cela montre que le Conseil administratif table sur un accroissement du tri des déchets et une stabilisation de la quantité des déchets à incinérer.

Le traitement des déchets verts implique une dépense assez importante. Ne pourrait-on envisager que la voirie traite une partie de ces déchets sur place en le compostant ? Ne pourrait-elle également s'équiper d'un broyeur à branches, les copeaux produits pouvant être utilisés dans les parcs communaux ?

58 Aide sociale

L'Hospice Général ayant principalement un mandat d'assistance et dans la réalité les assistantes et assistants sociaux sont peu nombreux surchargés, et ne peuvent intervenir que pour les situations d'assistance.

A l'instar des grandes communes de notre canton comme Meyrin, Onex et Lancy nous demandons la création d'un Service social communal, complémentaire au dispositif prévu par l'État (le CASS), un service social de proximité adapté aux besoins des habitants.

Nous savons que les personnes ayant besoin d'autres services ne reçoivent pas au sein du CASS l'attention souhaitée et sont renvoyées vers des services privés, (Pro Senectute, Pro Infirmis, CSP).

Culture

Notre groupe se réjouit de l'impulsion donnée à la culture. Il restera vigilant sur les futures options d'engagement de crédits ne souhaitant pas que tout aille dans des manifestations ponctuelles.

Celles-ci ont également un coût pour nos concitoyens et concitoyennes qui devront généralement payer l'entrée. Nous aimerions qu'une réflexion soit menée sur une structure pérenne permettant à la population des Trois-Chênes d'avoir un lieu d'exposition, d'emprunt de livres et de matériel multimédia, pôle de rencontre et d'échanges, touchant tout un chacun et offrant la gratuité des prestations.

Nos remerciements aux Conseillers administratifs et à l'administration communale ...
Le groupe socialiste-verts votera ce budget 2006



M. Stark fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

En préambule, je désire tout d'abord remercier l'administration communale pour la teneur et la présentation très complète des documents fournis, ceci afin de nous permettre de voter le budget 2006 en toute connaissance de cause.

A maintes reprises, un représentant du groupe radical est intervenu pour rendre attentifs tous les Conseillers municipaux que ce soit sur le résultat des comptes à accepter de l'exercice précédent, ou, sur le budget de l'année suivante, que le maintien du centime additionnel à 44cts., était sans fondement incontestable. En mai 2005, nous avons accepté les comptes 2004, et, à cette occasion nous avons souhaité que vous preniez en compte nos remarques. Faut-il surchauffer la salle du Conseil municipal pour que vous ne soyez pas si frileux ?

En effet, si dans sa majorité le Conseil Municipal vote, ce soir, le budget tel qu'il nous est présenté, il ne sera plus ou pas crédible vis-à-vis de la population !

Les chiffres parlent d'eux mêmes :

A la page 53 du projet de budget 2006 vous avez la chance de pouvoir analyser par vous même sur 19 ans la production du centime additionnel et l'écart systématiquement positif de celui-ci entre le budget et le résultat de l'année fiscal concerné. Et que la part privilégiée était « à l'époque » entre 35 & 40% !

Toujours concernant les centimes additionnels, à savoir l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, en remontant seulement jusqu'en 1999, on ne peut que constater des excédents de revenu.

1999 : budget Fr 14'400'000,-	résultat Fr 15'097'181,-	excédent Fr 697'181,-
2000 : budget Fr 15'750'000,-	résultat Fr 17'505'729,-	excédent Fr 1'755'729,-
2001 : budget Fr 18'000'000,-	résultat Fr 18'776'192,-	excédent Fr 776'192,-
2002 : budget Fr 19'250'000,-	résultat Fr 22'537'999,-	excédent Fr 3'287'999,-
2003 : budget Fr 20'090'000,-	résultat Fr 22'440'978,-	excédent Fr 2'350'978,-
2004 : budget Fr 21'000'000,-	résultat Fr 22'061'128,-	excédent Fr 1'061'128,-

D'autre part, permettez-moi de vous rappeler, ou de vous rentre attentif que dans le compte rendu financier 2004, que nous avons accepté en mai 2005, à la page 68, figure au passif du bilan une provision cumulée sur les reliquats fiscaux de Fr 7'211'148,69, ceci malgré une utilisation annuelle d'environ Fr 240'000,- pour les irrécouvrables.

En conclusion, le groupe radical ne peut que vous suggérer, et nous espérons vous avoir aidé à prendre la juste décision, à savoir, d'accepter une diminution du centime additionnel de 2cts.

M. Forte : la proposition de M. Stark n'est pas acceptable. Ce n'est que tergiversation politique, vous le savez très bien et les chiffres présentés par Mme RoCHAT parlent d'eux mêmes. Non seulement vous voulez forcer l'administration de cette commune à faire son travail avec moins de ressources fiscales.



L'école de Marcelly-Tronchet représente un investissement de Fr 39'000'000,- ! Pouvons-nous déjà dire ce soir que la facture finale s'arrêtera à ce montant là ? Nous savons, tous autour de cette table, que ce type de facture a plutôt tendance à enfler. Rien que cet événement plaide en votre défaveur.

En ce qui concerne la proposition de M. Hyde relative au Centre de Loisirs je comprends que tout doit être renvoyé en commission car vous prétendez qu'il y a eu dysfonctionnement. S'il y a eu un dysfonctionnement dans cette affaire c'est la fuite d'informations suite à la séance de commission et je propose que ce dossier soit renvoyé à la commission des Écoles & Jeunesse car je ne comprends pas que l'on puisse proposer une augmentation de subvention sur un dossier qui, comme vous l'avez dit, n'a pas été étudié ce qui, dans ce cas, nécessite de remettre la subvention 2005 au budget 2006, soit une baisse totale de Fr 30'000,- par rapport à la demande du Centre.

- Mme Rochat : je n'ai aucun souci de saisir la commission Écoles & Jeunesse de ce dossier. Il y aura enfin un vrai débat. Il faut quand même préciser que rien ne nous obligeait à présenter ce dossier en commission des Finances. Il faut relever que nous sommes dans l'attente d'une signature de la convention liant la commune et le Centre et dès que ceci aura été fait nous aurons matière à discussion dans le cadre de la commission des Écoles & Jeunesse.

Si nous décidons, ce soir, de renvoyer ce dossier dans cette commission il faudra, comme l'a dit M. Forte, inscrire la subvention accordée pour l'année 2005. Je salue les activités mises en place par le nouveau Comité mais nous nous devons de faire les choses dans l'ordre.

En tant que Conseillère administrative chargée des Finances, je ne pouvais pas présenter un budget avec une telle augmentation sans en référer à la commission des Finances. En conclusion, je vous demande de voter le montant qui a été accepté par cette commission, ceci permettra au Comité du Centre d'avancer dans un certain nombre de tâches et que l'on discute de ces nouvelles activités, chose qui aurait dû se faire en amont.

En ce qui concerne la déclaration de M. Stark il n'est simplement pas question de jouer au « yo-yo ». Le parti auquel j'appartiens a toujours fait face à ses responsabilités et, comme cela a été dit tout à l'heure, je me vois très très mal venir devant vous, dans deux ans, en proposant une augmentation du centime additionnel. Cela ne serait pas raisonnable.



M. Ehinger : si mes souvenirs sont exacts il y a des délégués par parti qui ont été nommés au Centre de Loisirs. Dans ce cadre, nous avons étudié très sérieusement leur proposition de nouvelles activités. Nous avons même été enthousiasmés. A la décharge de ce Comité je crois qu'il pensait uniquement avoir affaire aux représentants des Conseillers municipaux, ceci a certainement causé un doute dans les esprits. A mon sens, le montant demandé est très utile pour le Centre de Loisirs. Avec cette nouvelle équipe extrêmement dynamique et à l'instar de ce qui est fait pour le sport où l'on a pas hésité à offrir au nouveau directeur tous les moyens possibles pour arriver pleinement et faire ses preuves. Ceci de même, par ailleurs, pour la Culture. Pour ma part je demande que l'on accède à la demande du Centre de Loisirs et que l'on augmente la subvention prévue au budget 2006 de Fr 15'000,-.

M. Hyde : je ne partage pas l'avis de Mme Rochat. Je crois qu'il faut attacher les choses par leur importance et par rapport à leurs objectifs finaux. Il est vrai que l'on pourrait s'attacher à un certain problème de forme concernant la présentation du budget. Il faut se rappeler que le Centre se situe entre la FAS'e et la Commune et nous n'avons pas tous les éléments au niveau de la FAS'e, notamment en ce qui concerne la répartition des budgets. La solution de compromis proposé par la commission des Finances est assez formelle et mesquine. Si l'on prend le montant de ce que coûte le travail effectué par le Centre de Loisirs on arrive à 1,2% du budget total. Je crois que ces 1,2% qui sont les coûts totaux que représentent les éléments de salaires sur lesquels on ne peut pas agir. C'est comme si l'on avait une voiture au garage et que l'on ne lui mette pas d'essence pour rouler. Le Conseil administratif a été mis au courant en août du budget du Centre et celui-ci aurait dû être envoyé à la commission des Écoles & Jeunesse. Ce n'est pas aujourd'hui que l'on doit dire que si l'on refuse le budget présenté par la commission des Finances on remettra le montant 2005 et on renverra la discussion aux calendes grecques. C'est pour cette raison que je maintiens ma proposition d'inscrire au budget l'augmentation demandée selon le budget initial du Centre de Loisirs.

Mme Jaquet : en tant que Présidente de la commission des Écoles & Jeunesse, je propose que l'on maintienne la proposition de ce soir et que la commission se réunisse en début d'année et émette un préavis sur le réajustement de la subvention pour l'année en cours. Il est bien entendu que les représentants du Centre seront auditionnés.



M. Vacheron : cela fait plusieurs années que je suis les activités du Centre de Loisirs et j'ai l'impression que la structure actuelle n'est pas encore très claire. Il est vrai qu'avant cette restructuration les représentants des partis posaient des questions et donnaient leur avis lors des assemblées générales qui avaient lieu une ou deux fois par année. Au moment de la restructuration, la question était de savoir si des politiques feraient partie du Comité et, tout de suite, il a été décidé que non, compte tenu de la charge que cela implique. Les partis désignent pourtant un délégué au Centre de Loisirs et de Rencontres de Thônex dans une structure assez floue dont le fonctionnement n'est pas très satisfaisant. Une structure mixte a donc été mise en place mais ce fonctionnement n'est pas très satisfaisant. J'ai été convoqué pour la dernière réunion deux jours avant celle-ci et je n'ai pas pu m'y rendre car j'avais déjà un autre engagement. Ceci doit certainement être dû à un problème de « jeunesse » mais, cela dit, je pense que, chaque année, le Comité du Centre devrait être reçu par la commission des Écoles & Jeunesse pour qu'elle puisse prendre connaissance du budget et des objectifs pour l'année à venir. Pour ma part, j'estime que nous devons donner les moyens au Centre de mener à bien ses activités et je soutiens donc la proposition de M. Hyde.

- M. Decrey : la commission des Finances a relevé que le budget présenté n'était pas clair car il y avait des répartitions de montants qui ne se trouvaient pas dans les bonnes rubriques. La commission m'a chargé de prendre contact avec le Centre de Loisirs afin de revoir cette répartition budgétaire pour pouvoir rediscuter et présenter des choses réelles. Il y a aussi une interrogation concernant le temps de travail des employés administratifs, animateurs ou moniteurs, car le Centre de Loisirs de Thônex coûte Fr 1'300'000,- que celui de Chêne-Bourg ou de Chêne-Bougeries coûte entre Fr 1'000'000,- et Fr 1'100'000,-. C'est une chose que nous devons éclaircir car nous avons 155% d'heures administratives alors que les autres Centres n'en n'ont que 50%. Je précise que ces chiffres viennent de la FAS'e.

M. Stark : je rappelle à M. Forte qu'il ne faut pas confondre budget de fonctionnement et budget d'investissement avec la trésorerie.

M. Roth : à la commission des Finances, nous avons constaté une croissance des coûts du Centre de Loisirs importante. Soit 7,25% entre les comptes 2004 et le budget 2005. Je suis d'accord que chaque franc investi au Centre de Loisirs est un franc bien investi mais on ne peut pas assister à une croissance démesurée année après année. Il faut également que les documents mis à notre disposition soient plus clairs et l'augmentation que nous accordons cette année devrait quand même motiver le nouveau Comité dans ses activités. Je plaide pour le maintien de la subvention inscrite par la commission des Finances.



M. Forte : suite à ces discussions, je me rallie à la proposition de maintenir le statu quo selon la décision prise par la commission des Finances. La FAS'e impose un plan comptable et celui-ci est du « foutoir » tout comme est la FAS'e. Il faudra que l'on m'explique ce que fait cette institution avec l'argent qu'elle reçoit de l'ensemble des communes qui ont un Centre de Loisirs. Il y aurait matière à discuter par l'Association des Communes. Votons le montant prévu au budget et suivons la proposition faite par Mme Jaquet de rediscuter de ceci en début d'année.

Au vote :

- *La proposition du groupe radical d'abaisser le centime à 42 est refusée par 18 voix « contre » 6 voix « pour ».*
- *La proposition d'augmenter la subvention au Centre de Loisirs de Fr 15'000,- est refusée par 13 voix « contre », 10 voix « pour » et 1 abstention.*

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 2006 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 25 octobre 2005,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 29'194'417,- aux charges et de Fr 29'217'764,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 23'347,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2006 s'élève à 44 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 16'580'000,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 16'580'000,-,



- Attendu que les investissements nets de Fr 16'580'000,- sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 5'440'349,- moins l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 23'347,- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 11'116'304,-,
- Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

- Par 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,
- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2006 pour un montant de Fr 29'194'417,- aux charges et de Fr 29'217'764,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 23'347,-,
- Par 22 voix « pour » et 2 voix « contre », soit à la majorité,
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2006 à 44 centimes,
- 3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2006 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

7. Élection d'un membre pour siéger à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex, en remplacement de Mme Anni Stroumza, démissionnaire. Discussion. Vote. (DM-05-04)

M. Roland Droz, Président, donne lecture de la lettre de démission que Mme Anni Stroumza a adressée à M. Claude Détruche, Président de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex :

Monsieur le Président,

Je vous informe de ma décision de mettre fin à mon mandat de représentante du groupe socialiste du Conseil municipal. J'ai siégé avec beaucoup d'intérêt parmi vous et vous souhaite une bonne continuation de vos travaux.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Puis il passe, la parole à M. Claude Détruche, Conseiller administratif et Président de la Fondation communale pour le logement, afin qu'il donne des précisions sur cette élection :

- M. Détruche : dans un premier temps je remercie Mme Stroumza pour le travail qu'elle a effectué au sein de la Fondation. Mme Stroumza faisait partie des membres du Conseil élus par votre assemblée, il convient donc que vous élisiez quelqu'un pour son remplacement.

La discussion est ouverte :

M. Castelli : au nom du groupe socialistes-verts, je vous propose la candidature de Mme Marianne Guarino.

La parole n'étant plus demandée, Mme Jacqueline Tomasini, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex acceptés par le Conseil municipal en date du 15 mai 1984,
- Vu l'article 10 des statuts susmentionnés,
- Vu la démission de Mme Anni Stroumza, du Conseil de Fondation pour le logement de la commune de Thônex, pour le 10 octobre 2005,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De désigner Mme Marianne Guarino, en remplacement de Mme Anni Stroumza, pour siéger au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex, dès le 15 novembre 2005.
8. Demande d'un crédit de Fr 4'870'000,- en vue de l'implantation provisoire d'un pavillon scolaire au chemin de la Mousse. Discussion. Vote. (DA-05-29)

M. Olivier Favre informe qu'il se retire du débat.



M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments donne des précisions sur cette demande de crédit :

- Je rappelle que, dans un premier temps, nous étions partis sur l'option d'un pavillon propriété de l'État de Genève et situé à la rue Barthélémy-Menn. L'étude a cependant démontré que le déplacement de cet ouvrage présentait un certain nombre d'inconvénients majeurs et qu'en fait le coût total devenait quasiment le même qu'en construisant un pavillon provisoire neuf. Ce qui est l'objet du crédit que nous vous demandons. Il convient de préciser que ce montant a fait l'objet de mises en soumissions. Il y a une ou deux options qu'il convient de déterminer.

M. Guy Loutan, vice-président de la commission des Travaux & Bâtiments donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 septembre 2005 :

- *Je ne vais pas revenir sur les conclusions de cette séance qui ont déjà été données lors du dernier Conseil municipal. Par contre, j'aimerais revenir sur plusieurs points qui ressortent du procès verbal de la commission. Il était prévu que l'on discute des options étant donné qu'il y a quand même des sommes considérables en jeux.*

M. le Président rappelle que nous sommes à la lecture des conclusions du rapport.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Loutan : il est important d'avancer sur ce projet afin que l'on soit prêt pour la prochaine rentrée. Par contre, en commission il avait été dit que l'on devait discuter de plusieurs options, par exemple la végétalisation des toitures, on voit dans le projet qu'il y a Fr 50'000,- de prévu, un aménagement de ce type à Fr 20,- ou à Fr 50,- le m². Ce n'est pas du tout la même chose ! On n'a également pas d'indication en ce qui concerne les subventions. Une autre question avait été soulevée concernant la mise en place, ou non, de verdure intéressante au niveau pédagogique sur le préau couvert bien visible depuis l'étage. Le problème de la mise en place ou non de capteurs solaires est également restée en suspens. Il en est de même pour le subventionnement éventuel d'une telle installation. Le prix des façades va de Fr 12'000,- à Fr 46'000,-. Quelles sont les différences entre ces deux prix, notamment au sujet de la longévité, la qualité et l'entretien, la récupération de l'eau, etc. Il me semble plus judicieux de discuter de ces points en commission plutôt qu'en séance plénière.



M. Walter : je m'étonne de la demande de M. Loutan, car, dans le projet de délibération, on mentionne le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments. La seule solution qu'il nous reste est de renvoyer ce projet à la commission des Finances et je doute que celle-ci se prononce sur les points soulevés. Je pense qu'il est donc plus judicieux de voter le crédit qui nous est demandé.

M. Uehlinger : je propose la discussion immédiate sur cet objet, compte tenu de l'impératif « temps » pour ce projet.

Mme Jaquet : je voudrais revenir sur le problème des capteurs solaires et rappeler à M. Loutan que nous avons déjà eu de grandes discussions à ce sujet dans la commission Ad-Hoc Marcelly-Tronchet. Il en a été de même pour la récupération de l'eau qui a fait l'objet d'un vote au Conseil municipal. Nous avons alors constaté que cet option coûtait beaucoup plus cher qu'un système traditionnel. Les tenants et aboutissants sont donc connus de tous.

M. Forte : un renvoi en commission me semble malgré tout judicieux, car j'avais posé à l'époque une question concernant le fonds cantonal des énergies et il me semble que nous avons encore le temps de parler de ces options étant donné qu'une séance du Conseil municipal est prévue au mois de décembre.

M. Vacheron : la commission des Bâtiments qui a traité de ce sujet s'est réunie le 6 septembre alors que le document que nous avons en main est daté du 4 novembre. Il est donc évident que ce dernier n'a été étudié par aucune commission.

- M. Détruche : ce document a été établi après la rentrée des soumissions et si vous regardez le calendrier des commissions il n'était pas possible d'en discuter à la commission des Finances. Par contre, l'aspect technique du bâtiment a été vu par la commission des Travaux & Bâtiments et rien n'a été changé depuis. Étant donné que les deux commissions concernées ont des séances prévues avant le prochain Conseil municipal, il n'y a pas de problème si l'on renvoie cet objet dans ces deux commissions.

Mme Jaquet : j'aimerais être sûre qu'un renvoi en commission ne va pas nous causer un problème au niveau du calendrier par rapport à la prochaine rentrée scolaire.

- M. Détruche : cela ne va rien changer car les travaux ne vont pas avancer entre le 15 décembre 2005 et le 15 janvier 2006.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 17 voix « pour » et 6 voix « contre ». Ce point est donc renvoyé dans les commissions suivantes :*
 - *Travaux & Bâtiments*
 - *Finances*

M. le Président : il est 23h. et nous passons au point 12 de l'ordre du jour : « communications du Conseil administratif ».

9. Demande d'un crédit de Fr 684'000,- en vue de la création d'une promenade arborisée le long de l'avenue de Thônex. Discussion. Vote. (DA-05-30)

Ce point est traité suite à une proposition individuelle de M. Grandgirard, Conseiller municipal, au point 14 de l'ordre du jour. (page 668)

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection civile, donne des précisions sur la création de cette promenade ;

- Un débat a déjà eu lieu en commission de la Circulation, en date du 3 mars à ce sujet. Je vous propose d'entrer en matière puis, de le renvoyer en commission.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 17 voix « pour » et 4 abstentions, (manquent : MM. Favre, Gautier, Uehlinger)*

La discussion est ouverte :

M. Grandgirard : je propose le renvoi en commission.

M. Vacheron : en tant que Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, je trouve que cet objet trouverait sa place dans cette commission, ce qui paraît plus logique que d'en parler en commission de la Circulation.



- M. Decrey : il s'agit d'un projet qui est une continuité de ce qui va être fait au chemin du Bois-Des-Arts pour aboutir au giratoire du cimetière. C'est la raison pour laquelle cet objet est traité par la commission de la Circulation. Libre à vous de changer ce sujet de dicastère mais cela ne semble pas très logique.

Au vote :

- *La proposition de renvoyer ce point à la commission de la Circulation qui se réunira avec celle des Finances le 1^{er} décembre est acceptée à l'unanimité, soit : 20 voix « pour » (manquent au vote : Mme Jaquet et MM. Favre, Gautier, Uehlinger).*

10. Quartier des Verchères

Constitution d'une servitude de canalisation pour les eaux pluviales au profit de la Commune sur les parcelles 5837, 5836 et 5833, fe 15 du cadastre de la commune de Thônex ainsi qu'une servitude de distance et vue droite au profit de l'État de Genève et de la parcelle 5833, fe 15 du cadastre de la commune de Thônex, copropriété de MM. Yves Honegger et Robert Zurcher sur la parcelle 5926 propriété de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-05-31)

Point renvoyé à une prochaine séance.

11. Projet de délibération

Pas de projet déposé dans le délai légal.

12. Propositions du Conseil administratif

M. Philippe Decrey, Maire : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

13. Questions écrites :

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif de donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 4 octobre 2005 par :

13.1. M. Alexis Hyde, Conseiller municipal, ayant comme intitulé : « Fête de la bière et de la choucroute – 30 septembre/1^{er} octobre »

Il n'existe pas de malentendu entre le Conseil municipal et le Conseil administratif ni d'interprétation fallacieuse de la délibération prise par le Conseil municipal en date du 11 mai 2004.



Il convient simplement de relever que la Commune a encore certains stocks de vaisselle plastique non bio-dégradable.

Par conséquent, si l'accent a été mis sur la récupération et le tri de la vaisselle au moment de la fête des promotions, il aurait été irrationnel de jeter purement et simplement de la vaisselle plastique inutilisée. C'est la raison pour laquelle ces plastiques ont été utilisés lors de la fête de la choucroute et de la bière. A noter que ces stocks sont à présent épuisés.

Par ailleurs, il faut relever que les fournisseurs de bière nous fournissent également des gobelets en plastique. Là-aussi, il serait dommage, notamment au point de vue financier, de ne pas les utiliser. Toutefois, à l'avenir, nous demanderons à ce que ce matériel nous soit fourni en matière biodégradable.

Puis, il est donné lecture de deux nouvelles questions écrites :

13.2. De M. Michel Vacheron, Conseiller municipal, concernant engagement de deux hauts fonctionnaires communaux :

Situation :

Prochainement, deux hauts fonctionnaires de la Commune prendront leur retraite. Une procédure de recrutement devra être mise en place afin de désigner leurs successeurs.

Questions :

1. Le Conseil administratif peut-il décrire avec précision la procédure de recrutement qu'il a prévue (annonces dans les journaux, cahiers des charges, entretiens, procédure de sélection, personnes chargées de cette sélection, consultants extérieurs, etc.) ?
2. Est-il prévu que les Conseillers municipaux puissent consulter les cahiers des charges, du moment que ces documents seront mis à disposition des candidats et deviendront de ce fait publics ?
3. Est-il prévu, dans ces cahiers des charges, de demander aux candidats de manifester un intérêt et une volonté de se former en gestion moderne de la Commune, en cohérence avec l'Agenda 21 communal ?



13.3. De M. Fabiano Forte, Conseiller municipal intitulée : « Site internet de la Commune de Thônex : qu'entend faire le Conseil administratif pour redynamiser cet outil de communication indispensable ? »

Nous ne pouvons que saluer les efforts de notre Conseil administratif dans le domaine de la communication auprès de notre population. Un exemple : le « Thônex-Infos » permet à nos citoyennes et citoyens de pouvoir rester en contact avec l'Exécutif et suivre la politique que ce dernier mène.

Toutefois, une seule ombre reste au tableau : le site Internet de la Commune. C'est encore lui donner beaucoup de valeur que de le dénommer site Internet tant ce dernier est ennuyeux, peu pourvoyeur d'informations et triste à mourir !

Il n'y a qu'à se rendre sur les sites des communes de Vernier, Carouge, Meyrin, etc. pour se rendre compte que ce vecteur de communication est mal, très mal utilisé et indigne de la collectivité que nous représentons.

Impossible, par exemple, de réserver une salle et de consulter sa disponibilité, impossible d'obtenir des informations sur les élus, leurs commissions, leurs déclarations, etc.

En outre, il est prévu dans le concept culturel de pouvoir effectuer des réservations de billets de concerts, spectacles et autres manifestations via Internet.

Imaginez la tête des internautes quand ils arriveront sur notre semblant de site Internet. Pour une commune qui se veut dynamique, on peut faire mieux !

Ma question sera donc sans détour :

- Le Conseil administratif pense-t-il prendre ce sujet en considération et dans quel délai ?

14. Propositions individuelles et questions

14.1. M. Grandgirard : je suis un peu frustré que nous n'ayons pas abordé le point 9 de l'ordre du jour de ce soir, car on aurait très bien pu le renvoyer en commission et avancer sur ce projet.

M. Uehlinger : je m'en réfère au règlement de notre Conseil municipal et personnellement si l'on revient sur ce point je me retire des débats.



- M. Droz, Président, ce n'est pas une question de règlement c'est une décision du Bureau de passer aux propositions du Conseil administratif à 23h.

Mme Jaquet : si à chaque fois nous prenons l'habitude de faire des prolongations nous finirons nos séances à 3h. du matin.

Au vote :

- *Il est décidé de revenir au point 9 de l'ordre du jour.(page 665)*

14.2. Poste de Thônex

M. Vacheron : j'ai appris que la poste provisoire serait installée sur la place de Graveson. Je trouve que ce choix n'est pas judicieux car cela va enlever un lieu de rencontre pour les jeunes du quartier qui avaient l'habitude de s'y réunir.

14.3. Auberge Communale

M. Loutan : nous avons appris en début de séance que la gestion de l'auberge communale allait être assurée par une société qui semble ressembler à un géant de la grande distribution alimentaire. Je trouve ceci dommage car, selon moi, ce mode de faire n'entre pas dans une politique communale en la matière.

- M. Détruche : j'inviterai M. Loutan à venir tester et il pourra faire lui-même la différence par rapport au Mc Donald's.

14.4. Forum des Associations

M. Loutan : qu'en est-il de l'organisation d'une séance de débriefing suite au Forum des Associations qui a eu lieu ce printemps ?

- M. Decrey : certaines sociétés communales sont actuellement en train de travailler pour l'organisation du 35^{ème} anniversaire du jumelage avec Graveson ainsi que l'organisation du 1^{er} août à Thônex. Je pense donc convoquer une séance de critiques dans le courant de janvier 2006.

14.5. Finances

M. Stark : pour en revenir à une déclaration de M. Uehlinger concernant le budget je tiens à préciser que le système postnumérando existe depuis 2001 et non pas 2005 comme cela a été indiqué.

14.6. Course de l'Escalade

M. Ehinger : qu'en est-il de la participation du Conseil municipal à la course de la « Marmite » dans le cadre de l'Escalade ?



- M. le Président : c'était une idée de M. Hyde et moi-même. M. Hyde étant blessé et votre serviteur très occupé en cette fin d'année, il est vrai que cette proposition a été abandonnée.

*

La séance est levée à 23h.30

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Roland DROZ

M. Philippe GUEx